



**Délégués :**

En exercice :.....	17
Présents :.....	8
Pouvoirs :.....	7
Votants :.....	15
Suffrages exprimés ..	15
Ont voté pour :.....	15
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**

\*\*\*\*

**Bureau communautaire du 23 juin 2022**

\*\*\*\*

**DECISION N° BC/22-068**

**Grand cycle de l'Eau**

**Règlement de service public de gestion des eaux pluviales urbaines(GEPU)**

Les membres du Bureau communautaire de Seine Normandie Agglomération, légalement convoqués le 21 juin 2022, se sont réunis lors de la séance du Bureau de Seine Normandie Agglomération, Salle Vallée du Gambon - 12, rue de la Mare à Jouy - 27120 Douains, sous la Présidence de Monsieur Frédéric DUCHÉ, le 23 juin 2022 à 17h00.

**Etaient présents :**

Frédéric DUCHÉ, Pascal LEHONGRE, Pieternella COLOMBE, Aline BERTOU, Christian LE PROVOST, Guillaume GRIMM, Johan AUVRAY, Pascal JOLLY

**Absents :**

**Absents excusés :**

Juliette ROUILLOUX-SICRE, Dominique MORIN

**Pouvoirs :**

François OUZILLEAU a donné pouvoir à Frédéric DUCHÉ, Thomas DURAND a donné pouvoir à Aline BERTOU, Antoine ROUSSELET a donné pouvoir à Frédéric DUCHÉ, Thibaut BEAUTÉ a donné pouvoir à Pascal LEHONGRE, Jérôme GRENIER a donné pouvoir à Pascal LEHONGRE, Lydie CASELLI a donné pouvoir à Christian LE PROVOST, Annick DELOUZE a donné pouvoir à Pieternella COLOMBE

**Secrétaire de séance : Pieternella COLOMBE**

**Le Bureau communautaire de Seine Normandie Agglomération,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L.2224-10 L.5216-5, L.2226-1 et R.2226-1 ;

Vu le code de la santé publique, notamment en son article L.1331-1 et suivants ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DÉLE/BCLI/2019-59 du 30 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération ;

Vu la délibération n°CC/21-78 du 8 juillet 2021 portant délégation de compétences du Conseil communautaire au Bureau communautaire ;

Vu le rapport de présentation du Président ;

Vu le projet de règlement de service public de gestion des eaux pluviales urbaines ;

Considérant que le bureau communautaire a reçu délégation pour prendre toute décision relative à l'établissement de règlement intérieur, de fonctionnement ou de service et de projet de structures en lien avec les compétences de Seine Normandie Agglomération ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**Article 1** : D'approuver le règlement de service public de gestion des eaux pluviales urbaines ci annexé, lequel sera mis en ligne sur le site internet de SNA et applicable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

**Article 2** : En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

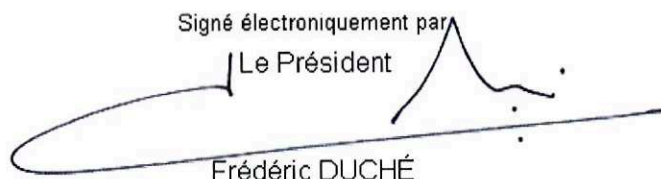
**Article 3** : La présente délibération sera affichée, publiée au recueil des actes administratifs, et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Trésorier.

**Article 4** : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait en séance les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Signé électroniquement par

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Frédéric DUCHÉ', written over a horizontal line. The signature is stylized and includes a large loop on the left side.

Frédéric DUCHÉ